



COP26 : la destruction de la misère doit être un enjeu porté par l'action climatique

Le Mouvement International ATD Quart Monde est accrédité officiellement à la COP 26 à Glasgow et quatre volontaires permanents – Aria Ribieras, Céline Caubet, Herman Van Breen et Pierre Klein – y seront présents du 1^{er} au 12 novembre, pour défendre une action climatique qui contribue à l'éradication de la pauvreté.

A cette occasion, ATD Quart Monde entend rappeler que l'éradication de l'extrême pauvreté fait partie intégrante de l'Accord de Paris et qu'elle constitue le premier des Objectifs de développement durable, que se sont engagés à mettre en œuvre tous les États qui ont adopté l'Agenda 2030. Force est de constater que la majorité des États n'ont pas été capables à ce jour d'inclure cet objectif dans leur politique et leurs objectifs climatiques nationaux.

En outre, en 2020, en raison des effets combinés de la pandémie et du changement climatique, **le taux mondial d'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois en plus de 20 ans.** 124 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté et souffrent de faim chronique, selon le [Rapport des Objectifs de Développement Durable 2021](#) des Nations Unies.

Sachant que les personnes les plus pauvres sont les moins responsables de la dégradation de l'environnement et sont pourtant les plus touchées par sa violence, **ATD Quart Monde appelle à l'action les autorités et les acteurs nationaux et internationaux** qui seront réunis début novembre, lors de la COP26 à Glasgow. Les centaines de milliards nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord de Paris doivent aussi **accélérer l'éradication de la misère et l'accès aux droits humains fondamentaux.**

Il est grand temps de mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris, en particulier ses articles relatifs à la pauvreté, tout d'abord dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et de les réaffirmer lors du premier bilan mondial en 2023. **L'éradication de la misère** doit être une priorité absolue du Secrétariat de l'Accord de Paris, des Comités et des groupes de travail et d'experts. Elle **doit faire partie de toutes les recommandations, directives, règles, mandats, procédures, mécanismes de financement et évaluations liés au changement climatique.**

En décembre 2015, ATD Quart Monde avait appelé à **mettre en œuvre cinq propositions d'action contre le changement climatique qui ne laissent personne de côté.** Six ans après la signature de l'Accord de Paris, elles restent d'actualité :

- Accorder une attention particulière aux 20 % les plus pauvres afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté.
- S'attaquer ensemble au dérèglement climatique, avec les personnes en situation de pauvreté, dans un effort commun pour éradiquer l'extrême pauvreté.

- S'assurer que le financement de la lutte contre le dérèglement climatique vise les populations les plus vulnérables, afin de favoriser la justice climatique.
- Instaurer des socles de protection sociale.
- Garantir que les populations vivant dans la pauvreté puissent bénéficier des formations et créations d'emplois dans la transition vers une économie verte.

Pour en savoir plus, téléchargez [la note rédigée par ATD Quart Monde en vue de la COP26](#)

Contact presse

Emilie Perraudin / emilie.perraudin@atd-quartmonde.org / 06 28 61 69 05